



AFFJUR/2024 - 112 -
DECISION DU MAIRE

Objet : Dépôt de plainte pour vol d'ordinateur.

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération n°2023-104 du 2 octobre 2023, portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire et notamment le point 16 de son article 1er ;

Vu l'arrêté n°2024-231 du 15 Juillet 2024 portant suppléance de Monsieur le Maire du 29 juillet au 16 août 2024 inclus ;

Considérant le vol d'ordinateur portable référencé POR000333 du 7 août 2024 ;

DECIDE

Article 1^{er} : De déposer plainte pour vol d'ordinateur portable référencé POR000333 du 7 août 2024.

Article 2 : De Mandater Monsieur - service
sein de la Ville de Trappes, pour engager la procédure au nom et pour la
Commune de Trappes pour les faits cités ci-dessus..

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Versailles, ou d'un recours gracieux, devant le Maire de Trappes, qui dispose alors de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision prise, qu'elle soit implicite ou expresse, peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Versailles pendant un délai de deux mois, à compter de sa notification.

Un recours juridictionnel peut également être déposé sur l'application Telerecours citoyens en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, le demandeur n'a pas à produire de copies de son recours et le demandeur est assuré d'un enregistrement immédiat sans délai d'acheminement.



Fait à Trappes,

8 Août 2024.

Daniel ARICHI
Le Adjoint au Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806215-20240808-DC-2024-112-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 08/08/2024

Affichage 08/08/2024

Trappes, la Ville écologiste et solidaire !